



UN ÉTÉ QUI NOUS OBLIGE À L'ACTION ET À LA MODÉRATION

L'ÉDITO —



GERMINAL PEIRO
Président du Conseil départemental
de la Dordogne

L'été qui vient de s'achever aura été, sur le plan climatique, l'un des plus éprouvants que nous ayons connu jusqu'alors. Un été particulièrement sec, extrêmement chaud, qui a mis à mal les organismes, les cultures, les forêts, et qui nous interroge de façon encore plus aiguë sur notre proche avenir.

Je veux, en premier lieu, saluer l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui ont fait front tout au long de ces semaines exténuantes afin de contenir les incendies ayant touché notre département, mais qui sont aussi intervenus sur le théâtre des méga-feux de forêts ayant consommé d'autres territoires, en particulier chez nos amis et voisins de Gironde.

Avant cette période de sécheresse presque inédite, nous avons vécu, le 20 juin, un épisode orageux d'une violence elle aussi inouïe, qui a ravagé une partie du secteur de Ribérac.

Sans verser dans le catastrophisme, le changement climatique est bien là, concrètement mesurable par chacun d'entre nous : les épisodes d'intempéries exceptionnelles sont de plus en plus fréquents et de plus en plus dévastateurs.

Ayons bien conscience que cette évolution n'est pas linéaire, mais exponentielle. Ce n'est donc plus seulement pour les générations futures que nous devons agir. C'est dès à présent pour celles d'aujourd'hui.

Nos efforts doivent être amplifiés, tant à l'échelle individuelle que collective, qu'il s'agisse de préservation de la ressource en eau, d'économies d'énergie, mais aussi de modération dans l'usage du numérique, dont la grande majorité d'entre nous n'a pas encore mesuré l'impact écologique puissamment négatif, notamment en matière de pollution et de production de gaz à effet de serre.

Nous devons avancer résolument sur le chemin de la sobriété énergétique. Cette obligation nécessite une prise de conscience mais aussi, et surtout, des changements importants dans nos pratiques quotidiennes. Elle est dictée à la fois par les impératifs écologiques que je viens d'évoquer et par la hausse historique des prix du gaz, des carburants et, plus globalement, de l'ensemble des matières premières.

Pour ce qui concerne le Département, j'ai donné des instructions afin que, dès cette année, l'ensemble de ses bâtiments, collèges compris, soient chauffés à une température maximale de 19°C. J'ai souhaité également que les énergies vertes et renouvelables fassent l'objet de politiques publiques renforcées, en faveur par exemple de la production

d'hydrogène dans laquelle la Dordogne s'est engagée de manière volontariste.

La modération dont nous devons faire preuve dans notre consommation devrait aussi (re)devenir la norme dans les relations humaines et le débat public. Dans bien des domaines, la pondération et le bon sens défontent sous le coup des réflexions simplistes et des réactions à l'emporte-pièce.

Il est temps pour notre société dans son ensemble, individus comme autorités publiques, de retrouver la voie de la raison, de la bienveillance et de la solidarité. Face aux crises qui se succèdent (situation géopolitique, inflation, accès aux soins, Covid-19...), nous devons nous montrer pragmatiques, créatifs et prévoyants.

Pour relever le défi climatique, économique et social des mois et des années à venir, jouons collectif et faisons preuve à la fois d'ambition et de bon sens.

Renouer avec le bon sens, c'est aussi tout le sens du combat que nous menons de façon déterminée afin d'achever le contournement de Beynac, dont nul ne peut sérieusement contester l'intérêt général pour la sécurité de la population, le bien-être des habitants, la valorisation de l'environnement et la bonne gestion des deniers publics !

Très cordialement
G Peiro

Sommaire

- 1 | **L'actualité en Périgord**
 - 2 | Une rentrée placée sous le signe de la sobriété énergétique
 - 2 | Le secteur de l'aide à domicile recrute
 - Dépistage des cancers : lancement de la campagne Octobre Rose
- 3 | **Dossier**
 - Contournement de Beynac : retrouver le chemin du bon sens
 - 3 | Un projet d'intérêt général justifié par des enjeux de sécurité majeurs
 - 6 | La démolition, une véritable aberration
 - La solution : la demande d'un nouvel arrêté déposée auprès de l'Etat
- 7 | **Rubrique Oc**
 - L'Occitan es un tresaur per nòstres dròles
 - 7 | Budget participatif : votez pour vos projets préférés
- 8 | Face à un été exceptionnel, la Dordogne au cœur de la solidarité

3^e BUDGET PARTICIPATIF
du Conseil départemental de la Dordogne
doté de 1 million d'euros
ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS
du 19 septembre au 30 octobre 2022
sur www.budgetparticipatif.dordogne.fr

BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD

www.budgetparticipatif.dordogne.fr
@cddordogne

UNE RENTRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Près de 16.700 collégiens, dont 14.500 élèves dans les 38 collèges publics, ont effectué leur rentrée 2022-2023 le 1^{er} septembre. Dans un contexte économique compliqué et dans la continuité de la démarche d'excellence environnementale portée par le Département, cette rentrée est placée sous le sceau de la sobriété énergétique.

Le Département de la Dordogne a fait de la réussite éducative des jeunes Périgourdiens l'une de ses priorités, dépassant par là même ses compétences obligatoires. C'est la raison pour laquelle il a choisi de consacrer un effort de 33 millions€, tous domaines confondus, en faveur des collèges pour cette rentrée 2022-2023.

Près d'un tiers de cette enveloppe, 9 millions €, est consacré aux travaux dans les collèges départementaux, parmi lesquels de nombreux travaux d'isolation par l'extérieur des façades des établissements scolaires. Ceux-ci s'inscrivent dans un vaste plan de rénovation énergétique des bâtiments départementaux, initié bien avant la crise énergétique actuelle.



Isolation extérieure du Collège de Mussidan

Les collèges des Châtenades à Mussidan, Jacques Prévert à Bergerac et Léonce Bourliaguet à Thiviers ont déjà pu bénéficier de ce type de travaux grâce auxquels ils ont fortement réduit leurs consommations énergétiques.

Les prochains travaux d'isolation par l'extérieur concernent les collèges Aliénor d'Aquitaine à Brantôme et de Clos-Chassaing à Périgueux pour lesquels les études ont déjà été réalisées. Ces cinq opérations bénéficient du concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour un montant total de 2.481.917 €.

Objectif 19°C dans les bâtiments

L'engagement du Département en faveur de la sobriété énergétique passe également par la modification du mode de chauffage, avec pour objectif d'atteindre partout une température de 19°C.

C'est la raison pour laquelle le Département a décidé la mise en place de chaufferies-bois en remplacement des chaudières fioul.

Dans ce cadre, une chaufferie-bois sera construite au collège La Roche Beaulieu à Annesse-et-Beaulieu. Les travaux, estimés à 703.200 € TTC, doivent débiter en fin d'année à l'issue d'une phase d'études. Ce projet est soutenu par l'Etat à hauteur de 225.000 € et par le fonds chaleur de l'ADEME à hauteur de 280.000 €.

Une autre chaufferie-bois va être construite au collège La Boétie à Sarlat. Les études techniques débiteront cet automne. Les travaux sont estimés à 700.000 € TTC. Ce projet est soutenu par le fonds chaleur de l'ADEME à hauteur de 312.400 €.

LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE RECRUTE

Le secteur de l'aide à domicile peine à recruter : à ce jour, près de 15% des heures prescrites dans les plans d'aide au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ne peuvent être effectuées faute de professionnels disponibles. La crise sanitaire a plus que jamais souligné le caractère indispensable des interventions au domicile des personnes les plus fragiles.

Le Département de la Dordogne a engagé plusieurs actions visant à renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile :



Le plan « 1.300 voitures pour les aides à domicile »

Parmi les freins au recrutement, figure le fait que les aides à domicile sont souvent contraintes d'utiliser leur véhicule personnel pour assurer leurs missions. Or, les remboursements de frais, fixés réglementairement, ne couvrent pas le coût réel. Ce phénomène est aggravé par la hausse actuelle des prix du carburant.

Aussi, le Département de la Dordogne a décidé de doter l'ensemble des aides à domicile de véhicules de service.

Un appel d'offres a été lancé fin 2021. Deux constructeurs ont répondu, sur des secteurs géographiques différents : Citroën pour la partie nord du département, et Renault pour le sud. Au total, ce sont plus de 1.300 voitures qui ont été commandées.

Le coût de cette opération sera intégralement assumé par le Département, sans aucun impact sur les bénéficiaires d'interventions à domicile. Ce projet représente un budget total de près de 4 millions d'euros par an.

Les livraisons des véhicules aux services d'aide à domicile ont commencé en juin 2022, et vont se poursuivre de manière échelonnée, en fonction des dates annoncées par les constructeurs.

Financement des revalorisations salariales

Dans l'objectif de mieux reconnaître la profession d'aide à domicile, les salaires ont été revalorisés dans les secteurs associatif et public.

Afin que ces mesures indispensables ne soient pas à la charge des personnes âgées ou handicapées ayant besoin d'aide à leur domicile, le Département a décidé d'en assumer le coût

pour les employeurs, soit 4,6 millions d'euros en année pleine, avec une compensation partielle par l'Etat. Avec ces différentes mesures, le Conseil départemental entend conforter la rémunération des aides à domicile afin que celle-ci atteigne un niveau décent pour un temps plein.

Un partenariat renforcé entre le Département et Pôle Emploi

Outre ces actions, afin de relever le défi de la transition démographique et de garantir une réponse adaptée à toutes les personnes âgées ou en situation de handicap, le Département de la Dordogne et Pôle Emploi ont décidé d'unir leurs compétences et d'affirmer le recrutement dans l'aide à domicile comme une priorité commune.

L'objectif de ce partenariat est de mieux valoriser ces métiers et de communiquer davantage sur les opportunités professionnelles qu'ils peuvent offrir.

Pour cela, le Département et Pôle Emploi travaillent directement avec les services d'aide à domicile, afin de déployer rapidement des mesures concrètes et notamment :

- réalisation d'une vidéo de promotion des métiers
- mobilisation par Pôle Emploi de dispositifs de recrutement adaptés
- travail avec les employeurs pour mieux mettre en valeur le métier d'aide à domicile dans les offres de recrutement.

REPÈRES :

Plus de 150.000 Périgourdiens sont âgés de plus de 60 ans, dont près de 57.000 ont plus de 75 ans.

Les « seniors » représentent 38% de la population de la Dordogne, contre 27% à l'échelle nationale.

Selon les projections de l'INSEE, la Dordogne compterait 180.000 habitants de plus de 60 ans en 2030, soit 42% de la population totale, et 200.000 en 2050, soit 45% de la population, contre 33% pour la France entière.

Le nombre de Périgourdiens de plus de 80 ans passerait de 38.000 aujourd'hui à 50.000 en 2030 et 70.000 en 2050.

La majorité des Français exprime le souhait de vivre à domicile le plus longtemps possible. Ce « virage domiciliaire » nécessite un accompagnement par des professionnels.

Le département compte aujourd'hui 9.156 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, soit 6% de la population de plus de 60 ans et 16% des plus de 75 ans. 1.903 personnes sont bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les interventions de services d'aide à domicile prévues dans les plans d'aide établis au titre de l'APA et de la PCH représentent l'équivalent de 1.144 équivalents temps plein.

DÉPISTAGE DES CANCERS : LANCER DE LA CAMPAGNE OCTOBRE ROSE



Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle Aquitaine (CRCCDC-NA) est le seul acteur régional missionné par le Ministère de la Santé, pour organiser les programmes de dépistage des cancers.

En France, il existe trois programmes nationaux de dépistage organisé des cancers :

- le dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans depuis 2004 : tous les ans, au mois d'octobre, une campagne de communication est organisée pour sensibiliser les femmes
- le dépistage organisé du cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans depuis 2008
- le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans à partir de 2019

L'objectif est de rendre ces dépistages accessibles à toutes les femmes et tous les hommes éligibles du département.

S'il est détecté tôt, les chances de guérison d'un cancer sont meilleures, avec des séquelles limitées et des traitements moins lourds.

Contact/informations : 05 53 07 79 35
 Contact24@depistagecancer-na.fr

CONTOURNEMENT DE BEYNAC : RETROUVER LE CHEMIN DU BON SENS



Plus de 26 millions d'euros ont été dépensés pour réaliser les travaux les plus importants du contournement

Alors que toutes les autorisations avaient été données par l'Etat, après 11 mois de travaux et 26 millions d'euros de dépenses engagées, les tribunaux administratifs ont annulé l'arrêté préfectoral autorisant ces travaux.

Aujourd'hui, ils imposent au Département de démolir en un an l'ensemble des ouvrages réalisés et, si tel n'est pas le cas, de payer, dès janvier 2023, des astreintes financières de 3000 euros par jour.

CETTE SITUATION EST HALLUCINANTE ET TOTALEMENT INCOMPRÉHENSIBLE

Comment peut-on forcer une collectivité à dépenser 40 millions d'euros d'argent public (26 millions d'euros de travaux et 14 millions d'euros pour les démolir) en pure perte, sans régler les problèmes de sécurité et de protection du village de Beynac, alors même que son contournement est reconnu d'utilité publique ?

LA DÉVIATION : UN PROJET D'UTILITÉ PUBLIQUE QUI A OBTENU TOUTES LES AUTORISATIONS LÉGALES NÉCESSAIRES

La traversée du bourg de Beynac, dernier point noir sur l'axe de la voie de la vallée de la Dordogne, supporte un lourd trafic routier, à la fois source de nombreux dangers et générateur de multiples nuisances qui portent préjudice tant aux riverains qu'aux automobilistes et aux touristes.

Lancé en 1985, le projet de déviation de 3,2 kilomètres (une route classique de 6 mètres de large longeant la voie ferrée avec deux ponts construits en parallèle de celle-ci et dotée d'une voie verte en site propre) a été définitivement reconnu d'utilité publique en 2010.

D'une qualité paysagère unanimement reconnue, le projet intègre par ailleurs des mesures compensatoires exceptionnelles. Ces mesures qui visent, à terme, à offrir de meilleures conditions de protection à la flore et à la faune, ont été validées par la Commission Nationale de Protection de la Nature.

Les travaux, débutés en février 2018, ont pourtant été suspendus par la justice administrative au bout de 11 mois, au motif que le projet porterait atteinte « aux habitats des espèces protégées ». Or, il n'en est rien : trois ans après l'arrêt du chantier, toutes ces espèces sont revenues. Mieux : trois nouvelles espèces ont même été recensées !

UN DOSSIER DÉPOSÉ POUR OBTENIR UN NOUVEL ARRÊTÉ

Le Conseil départemental s'attache à défendre l'intérêt général et à améliorer la vie quotidienne des Périgourdins.

Tant que les problèmes de sécurité et de protection de Beynac ne seront pas réglés, tant que la voie verte ne sera pas réalisée, il continuera de défendre le projet de contournement du village. C'est pourquoi il a décidé de solliciter auprès de l'Etat un nouvel arrêté autorisant l'achèvement des travaux.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1982/1992

Présidence de Bernard BIOULAC
Achat d'un terrain.

1990

Première déclaration d'utilité publique.

1992/1994

Présidence de Gérard FAYOLLE
Poursuite du projet, achat d'un terrain.

1994/2015

Présidence de Bernard CAZEAU
Poursuite du projet, achat de 28 terrains.

26 décembre 2001

Déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral.

2009 : Confirmation de la déclaration d'utilité publique par la Cour administrative d'appel.

2010 : Confirmation de la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État.

13 décembre 2016

AVIS FAVORABLE de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

30 décembre 2016

AVIS FAVORABLE de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

20 mars 2017

AVIS FAVORABLE du Conseil national de Protection de la Nature.

27 mars 2017

AVIS FAVORABLE de l'Autorité environnementale.

18 avril 2017

AVIS FAVORABLE du Ministère de l'Environnement.

20 novembre 2017

AVIS FAVORABLE de la Commission d'enquête publique.

22 décembre 2017

AVIS FAVORABLE du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

29 janvier 2018

AUTORISATION UNIQUE : La Préfète de la Dordogne autorise le début des travaux par arrêté préfectoral.

Février 2018

Début des travaux.

De février à octobre 2018

Le Tribunal administratif rejette à dix reprises les recours des opposants.

28 décembre 2018

Onze mois après le début du chantier, le Conseil d'État suspend les travaux !

9 avril 2019

Contre l'avis de la rapporteure publique, le Tribunal administratif de Bordeaux annule l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux.

10 décembre 2019

La Cour administrative d'appel de Bordeaux confirme l'annulation de l'arrêté préfectoral et ordonne la remise en état du site.

29 juin 2020

Le Conseil d'Etat met fin à la procédure judiciaire sans même examiner le dossier au fond.

7 juillet 2022

La Cour administrative d'appel de Bordeaux demande que la démolition soit engagée dans un délai de 6 mois et de procéder à l'ensemble des opérations de démolition dans un délai global de 12 mois.

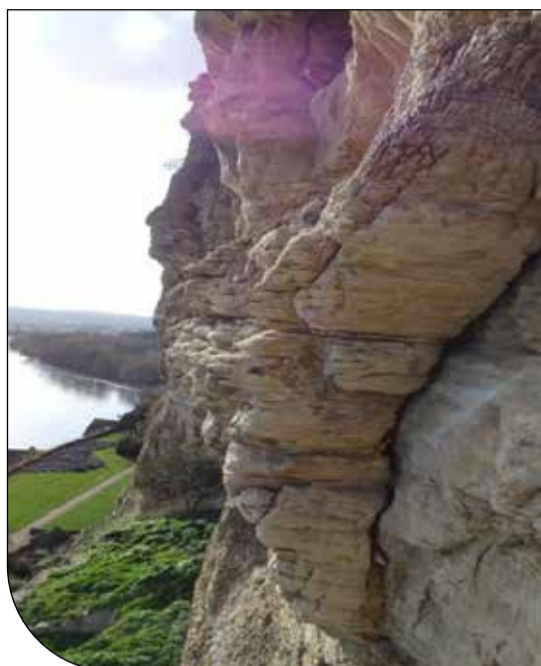
Le même jour, le Conseil départemental dépose une demande de nouvel arrêté auprès de l'Etat.

UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL JUSTIFIÉ PAR DES ENJEUX DE SÉCURITÉ MAJEURS

CONTOURNEMENT DE BEYNAC

RISQUE FALAISES

Le village de Beynac est surplombé par des falaises identifiées en zone rouge du Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrains » avec un risque classé fort à très fort d'éboulement (étude Géolithe du 15/12/2020). Ce risque a tendance à s'accroître sous les effets du changement climatique qui augmente la récurrence des événements exceptionnels.



TRANSPORTS DE MATIÈRES INFLAMMABLES

Les véhicules de transports de matières inflammables sont obligés de serrer au plus près de la falaise. Le risque de chocs et de collisions est particulièrement élevé, en particulier sur deux rétrécissements de la traverse.



BLOCAGES EN TOUTES SAISONS

La nuit ou par temps de brouillard, la visibilité des véhicules est limitée, avec des risques de collision frontale, à proximité des habitations.



BLOCAGES DANS LE BOURG DE BEYNAC

Cette portion absorbe la totalité du trafic entre Bergerac et Sarlat, la circulation y est particulièrement dense : poids lourds, bus scolaires, bus de voyageurs, déplacements des populations locales, déplacement des touristes.



Il est impossible à deux poids lourds de se croiser dans la traversée du bourg de Beynac, la route ayant une largeur inférieure à 5,05 mètres en plusieurs endroits.



En cas de croisement de deux poids lourds, le trafic est bloqué le temps des manoeuvres.

BLOCAGES AU NIVEAU DE LA PASSERELLE DE VÉZAC

A l'entrée est de Beynac, la passerelle ferroviaire de Vézac constitue un autre point de blocage très important. Cette passerelle ne permet ni le passage des véhicules à grande hauteur ni le croisement de véhicules.



IMPOSSIBILITÉ D'INTERVENTION DES SECOURS

15 minutes, c'est la durée d'intervention « cible » permettant de sauver des vies en cas d'urgence vitale. Or 29 minutes, c'est le délai d'intervention moyen pour les déplacements impliquant la traversée de Beynac depuis Saint-Cyprien vers Vézac ou depuis Sarlat vers Saint-Cyprien, soit presque deux fois l'objectif cible (attestation établie en janvier 2019 par le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24).



IMPOSSIBILITÉ D'ÉVACUATION DES OCCUPANTS DES VÉHICULES EN CAS DE DANGER

Le muret du cheminement piétonnier empêche l'ouverture des portes dans un sens de circulation en cas d'immobilisation du véhicule. Dans l'autre sens, c'est la falaise qui bloque.



DANGÉROSITÉ AVÉRÉE POUR LES CYCLISTES

La traversée se révèle particulièrement dangereuse pour les cyclistes. Elle est considérée comme une zone accidentogène sur la véloroute V91.



INSÉCURITÉ DES PIÉTONS

A plusieurs endroits, les poids lourds empiètent sur les trottoirs ; ils mettent donc aussi en danger les piétons.



LA DÉMOLITION, UNE VÉRITABLE ABERRATION

Sans nouvel arrêté préfectoral, non seulement la déviation de Beynac serait définitivement enterrée, laissant non résolus tous les problèmes de sécurité qui la justifient, mais le Département serait, par ailleurs, contraint de démolir l'ensemble des ouvrages déjà réalisés. Une telle démolition s'avérerait catastrophique et serait une absurdité totale.

CONTOURNEMENT
DE BEYNAC

Une aberration financière

La démolition coûterait 14 millions €, en plus des 26 millions € déjà dépensés, soit plus de 40 millions € d'argent public dépensés en vain.



Les tabliers métalliques stockés au Parc départemental à Marsac sont prêts à être installés



Les piles et les fondations des ponts sont réalisées

Une aberration en termes de sécurité et de lutte contre la pollution

Les problèmes de sécurité et de pollution dans la traverse du bourg de Beynac resteraient entiers. De surcroît, il s'agirait d'un retour en arrière au détriment de la sécurité et de la protection de l'environnement concernant la route de Castelnaud-la-Chapelle aux Milandes.

Cette route, très empruntée durant l'été par les vacanciers, souvent en camping-car, a été entièrement refaite par le Département avec un tracé modifié dans le sens d'une plus grande sécurité des usagers.

Son revêtement est entièrement neuf, et une signalisation horizontale et verticale a été mise en place.

L'ancienne route étant particulièrement dangereuse, tous les usagers – locaux ou de passage – se réjouissent des nouvelles conditions de circulation.

Deux bassins de rétention des eaux pluviales et des hydrocarbures, qui n'existaient pas auparavant (les rejets polluants allant directement à la rivière), ont été créés.

Faut-il détruire cette nouvelle route et les deux bassins de rétention des eaux pluviales et des hydrocarbures alors que ces aménagements ont considérablement amélioré la sécurité des déplacements ?



Le nouvelle route entre Castelnaud et les Milandes

Une aberration écologique

La démolition risquerait de provoquer l'effondrement du lit de la rivière Dordogne dans la nappe phréatique qui se trouve en dessous, et chasserait la faune présente sur place. Démolir créerait davantage d'atteintes à l'environnement que de terminer les travaux. Toutes les espèces recensées avant les travaux sont à nouveau présentes, certaines nouvelles espèces ont même été identifiées :

- Le Traquet Motteux (oiseau - passereaux)
- Le Hibou Moyen-Duc
- La Cisticole des Joncs



Traquet Motteux



Hibou Moyen-Duc



Cisticole des Joncs

Une aberration démocratique

La démolition ferait fi des décisions constantes des élus de l'Assemblée départementale votées sous les présidences respectives de Bernard Bioulac, Gérard Fayolle, Bernard Cazeau et Germinal Peiro et des autorisations légales délivrées par l'Etat.



Rassemblement citoyen du 13 septembre 2020.

Une aberration environnementale

La démolition empêcherait la réalisation de la véloroute-voie verte de la vallée de la Dordogne (V91), maillon essentiel pour les mobilités douces.

Partant du constat de la dangerosité à circuler à vélo sur la RD 703 et, plus particulièrement, dans la traversée de Beynac, le Conseil départemental a décidé la création d'une voie verte associée au contournement. Cette démarche a été très fortement appuyée par les pratiquants et, notamment, par les comités départementaux de cyclisme et de cyclotourisme.

Réalisée en site propre, longue de 3,9 kilomètres, d'une largeur de 2,50 mètres, elle constitue un tronçon à part entière de la véloroute européenne (V91) qui longera la Dordogne, de La Bourboule au Bec d'Ambès.



LA SOLUTION : LA DEMANDE D'UN NOUVEL ARRÊTÉ DÉPOSÉE AUPRÈS DE L'ÉTAT

CONTOURNEMENT
DE BEYNAC

La reconnaissance de l'utilité publique du projet toujours valable, le Département a déposé auprès du Préfet de la Dordogne une demande de nouvel arrêté de travaux sur la base d'un projet renouvelé et fondé par des motifs d'intérêt général :

- d'abord, la problématique de la sécurité est nouvellement établie et mieux affirmée. De récentes études démontrent les dangers pour la population et les usagers de la route, parmi lesquels les cyclistes sont particulièrement vulnérables ;

- ensuite, un plan de circulation nouveau, dédié, viendra pleinement répondre à ces problèmes de sécurité et interdira - hors desserte locale - la traversée de Beynac aux poids lourds et autres véhicules à fort gabarit.

Face à la gabegie humaine, environnementale et financière que la démolition des travaux déjà réalisés entraînerait (26 millions d'euros ont été jusqu'à présent engagés), le bon sens doit l'emporter.

Seul un nouvel arrêté préfectoral autorisant l'achèvement des travaux permettra de sortir de la situation ubuesque dans laquelle ce projet se trouve et de clore cette séquence préjudiciable à tous.

Aujourd'hui, chacun s'accorde ainsi à reconnaître que terminer ce chantier répond à la fois à un enjeu d'intérêt général et à un besoin de justice pour notre département rural.

Telle est la solution pour retrouver la voie de la raison.



Le 16 février 2019, près de 3 000 citoyens et élus se sont rassemblés sur le chantier, à Saint-Vincent-de-Cosse, pour demander l'achèvement du projet.

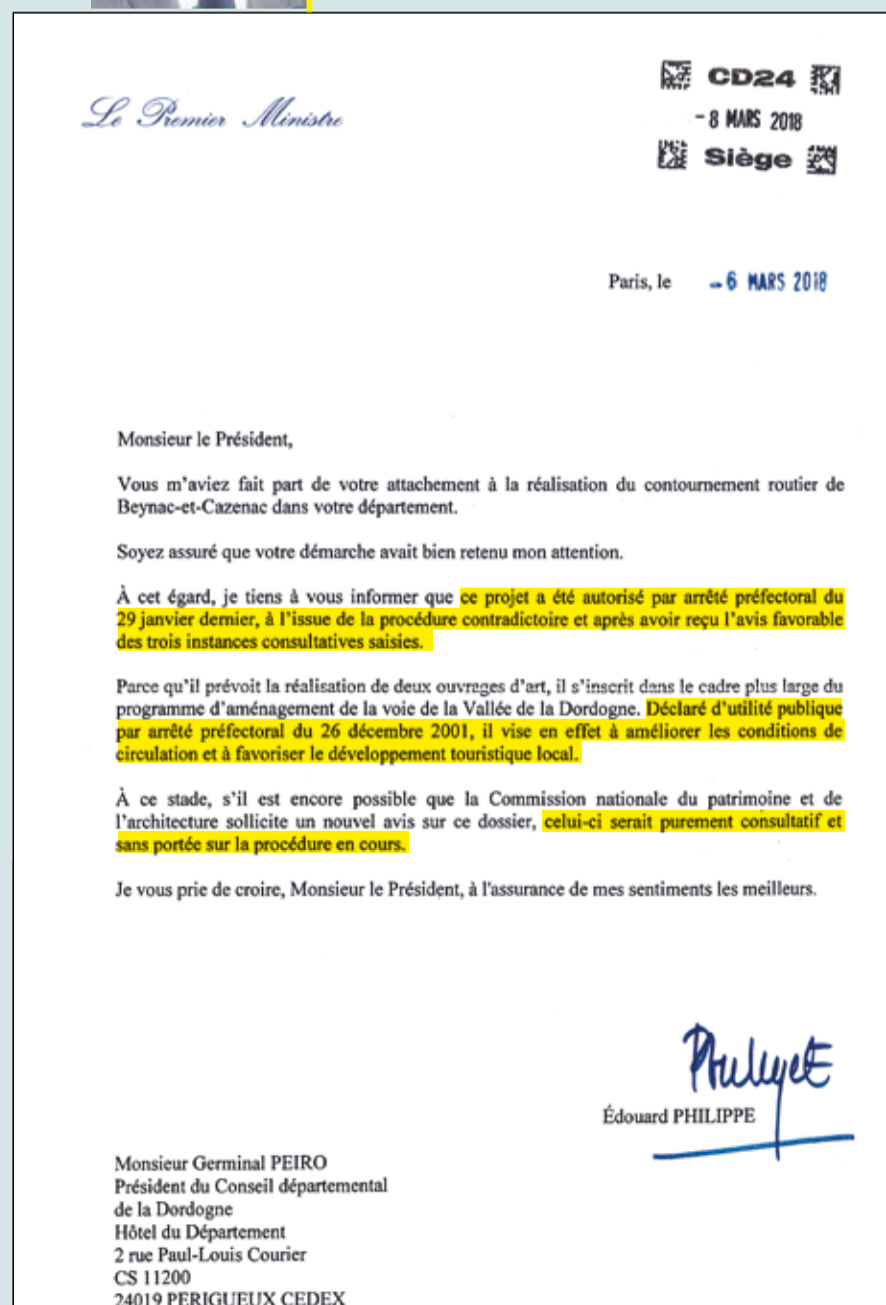
UNE ÉCRASANTE MAJORITÉ FAVORABLE AU PROJET TRÈS ATTENDU PAR LA POPULATION LOCALE

82.5 % des maires de la Dordogne et des milliers de Périgourdins ont signé la pétition ou se sont rassemblés pour demander l'achèvement des travaux et défendre le monde rural en 2019.

A l'occasion des élections municipales de 2020, dans les communes directement concernées, et des élections départementales de 2021, les élus favorables au projet ont été largement élus ou réélus contre des candidats hostiles à la déviation.



Le 6 mars 2018, le Premier Ministre **Édouard PHILIPPE** réaffirme la position favorable de l'État vis-à-vis du contournement de Beynac



« L'avis de l'autorité environnementale, les conclusions du conseil national de la protection de la nature, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ont confirmé l'aspect exemplaire du travail réalisé. La qualité du dossier porté à l'enquête est sensiblement au-dessus de celle de beaucoup de dossiers routiers. La mission n'a pas identifié de motif de fond pour refuser l'autorisation environnementale demandée. [...] L'examen du dossier présenté est de bonne qualité dans un environnement de très grande valeur historique, paysagère et de patrimoine naturel.

Il n'apparaît aucun obstacle juridique sérieux à sa réalisation, que le Conseil départemental pourra commencer dès l'autorisation obtenue ».

Extraits du rapport de **Nicolas FORRAY**, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire Septembre 2017

« Il n'y a qu'à aller sur place pour se rendre compte des difficultés. Et on parle de la construction de ponts, pas de cimenterie. »

Renaud DENOIX DE SAINT MARC, ancien vice-président du Conseil d'État, ancien membre du Conseil constitutionnel - Sud-Ouest, 27 août 2019

« On peut s'interroger sur l'organisation de notre droit, sur le fait que l'on puisse avoir des recours pendant des décennies.

À un moment il faut valider ou pas le projet, mais il ne faut pas être en plein chantier en train de gérer des recours. »

Élisabeth BORNE, actuelle Première Ministre, alors ministre des Transports à Mussidan, le 6 février 2019



« Jamais nous ne devons (...) rendre impossible la décision publique.

Jamais nous ne devons tomber dans une situation d'impuissance publique, ni retirer au peuple les choix qui, dans une démocratie, doivent in fine toujours être les siens. »

Emmanuel MACRON, Président de la République, Poitiers, 18 octobre 2021.



L'OCCITAN ES UN TRESAUR PER NÒSTRES DRÒLLES (OCCITAN LEMOSIN)



Lo Departament de Dordonha mena, emb los servicis academics, la Region Novela-Aquitània e l'Ofici public de la lenga occitana, una politica afirmada en favor de l'ensenhament de l'occitan. Perqué ? Perque aprenher l'occitan a l'escòla, quò es mielhs comprendre lo territòri ente vivem, son istòria, lo nom de sas charrieras, sa cultura e sos còdis... Son de las basas suplementàrias per mestrear lo francés e aprenher d'autras lengas. Quò es tanben un pont devers totas las autras culturas.

A la rentrée 2022, un ensenhament bilingüe occitan-francés serà drubert a la mairala Simone Veil de Perigüers. Quel ensenhament vendrà completar l'oferta d'ensenhament desjà existenta dins la vila (una calandreta mai dos establiments publics dau segondari, lo collegi Michel de Montaigne e la ciutat escolara Bertran de Bòrn). Dins lo second grat, lo collegi Léo Testut de Belmontés de Perigòrd e lo collegi Jules Ferry de Terrasson perpausaran per lo prumier còp un ensenhament opcionau en sieisesma.

L'OCCITAN EST UN TRÉSOR POUR NOS ENFANTS

Le Département de la Dordogne mène, avec les services académiques, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Public de la Langue Occitane, une politique affirmée en faveur de l'enseignement de l'occitan. Pourquoi ? Parce qu'apprendre l'occitan à l'école, c'est mieux comprendre le territoire où l'on vit, son histoire, ses noms de rues, sa culture et ses codes... Ce sont des bases supplémentaires pour maîtriser le français et apprendre d'autres langues. C'est également un pont vers toutes les autres cultures.

A la rentrée 2022, un enseignement bilingue occitan-français sera ouvert à la maternelle Simone Veil de Périgueux. Cet enseignement viendra compléter l'offre d'enseignement déjà existante sur la ville (Une calandreta et deux établissements publics du secondaire, le collège Montaigne et la cité scolaire Bertran de Born). Dans le second degré, le collège Léo Testut de Beaumontois-en-Périgord et le collège Jules Ferry de Terrasson proposeront de manière inédite un enseignement optionnel en sixième.

Chaque année, ce sont plus de 1 330 élèves qui apprennent l'occitan en Dordogne (chiffres officiels 2021/2022, DSDEN 24).

Quelques chiffres-clés :

- 6 sites bilingues en primaire (Brantôme, Nontron, Ribérac, Sarlat, Le Bugue, Périgueux)
- 2 calandretas (Bergerac et Périgueux)
- 13 collèges : Bergerac (Henri IV), Brantôme (Aliénor d'Aquitaine), le Bugue (Leroy-Gourhan), La Coquille (Charles de Gaulle), Excideuil (Giraut de Borneil), Périgueux (Bertran de Born et Michel de Montaigne), Ribérac (Arnaut Daniel), St-Cyprien (Jean Ladignac), Sarlat (La Boétie), Tocane (Michel Debet), Terrasson (Jules Ferry), Beaumontois-en-Périgord (Léo Testut).
- 3 lycées : Excideuil (Cité scolaire Arnaut Daniel), Périgueux (Cité scolaire Bertran de Born) et Sarlat (Pré de Cordy)

BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD
ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS
du 19 septembre au 30 octobre 2022

QUI PEUT VOTER ?
Tous les habitants du département peuvent voter sans condition d'âge. Chaque personne ne peut voter qu'une seule fois (internet ou papier) pour 3 projets minimum et jusqu'à 6 projets maximum. Les votes seront clos le dimanche 30 octobre 2022 à minuit.

OÙ CONSULTER LES PROJETS ?
Sur le site www.budgetparticipatif.dordogne.fr ou sur le catalogue disponible en mairie.

OÙ ET COMMENT VOTER ?
En ligne sur le site www.budgetparticipatif.dordogne.fr ou dans l'une des 600 urnes installées dans les mairies et sur les marchés de Dordogne

ET LES RÉSULTATS ?
Les projets retenus seront annoncés le 18 novembre 2022.

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

Facebook, Twitter, Instagram, @cddordogne

Création CD24/Direction de la Communication - Impression IOTA, Saint-Astier - Ne pas jeter sur la voie publique

Scannez-moi !

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE, CITOYEN ET APPARENTÉS

ENVIRONNEMENT : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le Nord-Ouest du Périgord a subi un épisode de grêle d'une rare violence le 20 juin dernier, et nous tenons, de nouveau, à adresser notre solidarité à l'égard des victimes et à féliciter les services de secours, les élus et les bénévoles qui se sont engagés à leurs côtés.

Très rapidement, le Conseil départemental a voté des aides d'urgence en faveur des agriculteurs et exploitants forestiers et demandé au Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble du secteur.

Or, si 25 communes l'ont obtenue, les préconisations de la mission «Flash», diligentée par le gouvernement pour répondre aux dégâts agricoles, apparaissent insatisfaisantes : 40 millions d'euros, répartis entre 14 départements alors que le préjudice, pour la seule Dordogne, s'élève déjà à 25 millions d'euros ; des aides plafonnées à 5000 euros par exploitation alors que certaines ont perdu des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros.

En tout état de cause, cet épisode, tout comme les vagues de canicule et d'incendies, nous montrent la réalité du réchauffement climatique et la nécessité urgente de maintenir le cap de l'excellence environnementale.

Au Département, nous agissons en ce sens, avec l'objectif du 100% bio et local dans les cantines des collèges, en soutenant la rénovation énergétique dans l'habitat, en épaulant les circuits courts, les énergies renouvelables avec la chaleur bois.

Avec vous, nous continuerons à agir pour la qualité de notre cadre de vie en Périgord !

Olivier CHABREYROU
Président du groupe
Socialiste, Écologiste, Citoyen et Apparentés
Contact : 05 53 02 20 02
y.le-mao@dordogne.fr



COMMUNISTE, CITOYEN ET ÉCOLOGISTE

CHANGER DE POLITIQUE POUR CHANGER LA VIE

Alors que la question du pouvoir d'achat devient une question cruciale, le gouvernement loin, de répondre aux inquiétudes de millions de foyers, n'apporte que des « mesurette ». C'est le comble dans une société où les richesses d'une minorité progressent constamment !

Plutôt que ces mesurette, nous préconisons :

- D'assurer une juste répartition des richesses en direction de services publics forts et dotés des moyens nécessaires pour la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les citoyens en matière de santé, d'éducation, de logement, de protection sociale ;

- De garantir les droits de tout un chacun pour être respecté, protégé, accompagné pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne ;

- De planifier la transition écologique des productions et de la consommation pour mettre fin aux conséquences du changement climatique et préserver la biodiversité, notamment en taxant les « super-profits » des multinationales.

Ces impératifs seraient de nature à reconstruire une société apaisée, juste et éthique, où l'humain et l'environnement seraient enfin placés au centre de toutes les décisions.

C'est une nécessité au sommet de l'Etat. C'est une nécessité au sein du Département, collectivité des solidarités par excellence.

Des moyens budgétaires y sont disponibles, tout est donc une question de choix politiques pour aller dans cette direction, et pour en finir avec des politiques qui ne marchent plus, qui fabriquent des inégalités, des injustices, donc de la colère, de la défiance envers les institutions et la Démocratie.

Par ses propositions et positions, notre groupe continuera à contribuer au quotidien dans le sens de ces objectifs salutaires.

Jacques AUZOU
Président du groupe
Communiste, Citoyen, Écologiste
Contact : 05 53 02 20 31
l.perea@dordogne.fr



RENOUVEAU DORDOGNE

LE TEMPS DE LA RENTRÉE

Cette rentrée va nous amener à faire face à deux grandes difficultés : la guerre en Ukraine, ses conséquences et le défi écologique. Cette guerre nous rappelle la fragilité de la démocratie face à des régimes autoritaires de plus en plus agressifs.

Le Groupe Renouveau Dordogne réaffirme son soutien au peuple ukrainien dans sa lutte pour la liberté : ils luttent aussi pour notre liberté et nos valeurs de Démocratie et de République. Cette guerre entraîne des conséquences d'ordre économique et les ravages de la pollution. Ces incidents doivent nous interroger sur un changement de mode de vie. Les Etats ont un rôle à jouer, mais la prise de conscience doit aussi être individuelle.

Cet été, certes temps de vacances, a été marqué par des incendies catastrophiques qui ont fait prendre conscience, à ceux qui ne l'avaient pas encore réalisé, les effets du changement climatique et les ravages de la pollution. Ces incidents doivent nous interroger sur un changement de mode de vie. Les Etats ont un rôle à jouer, mais la prise de conscience doit aussi être individuelle.

Thierry CIPIERRE
Président du groupe
Renouveau Dordogne
Contact : 05 53 02 59 28
l.guillemot@dordogne.fr



LES RÉPUBLICAINS, DIVERS DROITE ET APPARENTÉS

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : INCERTITUDES ET INQUIÉTUDES...

Les 27 et 28 juin derniers se déroulait la session du budget supplémentaire au conseil départemental. La majorité nous a présenté un budget d'environ 147 500 000 €.

Ce budget est inquiétant car il est financé en grosse partie par les « DMTO » (Droits de Mutation à titre onéreux c'est-à-dire les taxes que les collectivités locales et que l'État imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit, les fameux « frais de Notaire »). Ces DMTO ont beaucoup augmenté l'an dernier, or les prévisions pour cette année et l'an prochain sont bien plus pessimistes... Les incertitudes quant aux aides aux collectivités locales en sont la preuve (baisse des aides et contrat de 3 ans contre 6 jusque-là).

Les investissements s'appuient aussi sur les excédents budgétaires. En clair, au lieu de se servir de cet excédent pour désendetter le département, on continue la descente alors que tout le monde sait que la Dordogne est l'un des départements les plus endettés de France (450 millions d'euros en 2021, soit près de 1.100 € par habitant, deux fois supérieur aux départements de même strate).

La baisse des effectifs scolaires, la désertification médicale, le manque de main-d'œuvre, les conséquences de la grippe aviaire et des dégâts suite aux intempéries en Ribérais nous font qu'accentuer le malaise de notre territoire.

Dans un Conseil Départemental, il y a une majorité et une opposition. Nous ne voyons pas d'éclaircies ni dans ce budget ni dans la situation du département. Nous avons donc décidé de voter contre ce budget supplémentaire.

Comme toujours, nous restons à votre disposition. Bonne rentrée à toutes et à tous.

Dominique BOUSQUET
Groupe Les Républicains,
Divers Droite et apparentés
Contact : 06 07 82 83 54
f.marty@dordogne.fr



FACE À UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL, LA DORDOGNE AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ

L'été qui s'achève restera dans les esprits comme celui de tous les dangers : orages et phénomènes climatiques d'une violence rare, tels ceux qui se sont abattus sur le Ribéracois le 20 juin dernier, une canicule de longue durée avec pour conséquences des difficultés d'alimentation du bétail et des cultures en souffrance et des incendies de forêt, y compris en Dordogne, qui ont demandé de gros efforts au Service départemental d'Incendie et de Secours pour venir en aide notamment à nos voisins de Gironde. Votre magazine revient sur l'élan de solidarité collectif qui a répondu à ces événements. Retour sur images, avec des témoignages d'acteurs qui ont dû y faire face.



**Catherine
BEZAC-GONTHIER,**
Conseillère départementale
du canton de Ribérac

« Très impliquée notamment dans le relogement des personnes sinistrées, je retiendrai de ces événements dramatiques le formidable élan de solidarité qui s'est immédiatement manifesté : tout le monde – particuliers, associations, communes, Communauté de communes, bailleur social, sapeurs-pompiers, gendarmes, services du Conseil départemental, élus, Etat – s'est immédiatement mobilisé, a retroussé les manches et, sans compter son temps ni sa peine, a tout fait pour alléger les souffrances des victimes de cet événement exceptionnel. »

Orage de grêle du 20 juin : les services du Département en première ligne

Dès l'orage terminé, et le moment de stupeur naturel passé, les services du Conseil départemental se sont mis au travail, en collaboration avec les Sapeurs-Pompiers, les communes, les communautés de communes, les partenaires, sans oublier la population, pour nettoyer, calfeutrer, isoler, réparer les bâtiments privés et publics qui, sur l'axe La Roche Chalais-Ribérac, ont vu leurs toitures littéralement broyées par des grêlons d'une taille impressionnante, sans compter les dégâts aux infrastructures, à la forêt et aux exploitations agricoles.

La Direction des Routes, la Direction du Patrimoine Bâti, la Direction de la Solidarité et de la Prévention, le Service de l'Agriculture et le service de l'Education notamment ont été en première ligne pour gérer les conséquences de cet événement climatique exceptionnel.

Que les agents et les bénévoles ayant participé à cet élan de solidarité en soient ici remerciés.

Leur action, associée à celle des partenaires publics et privés, a permis de rouvrir le collège dès le lundi suivant en toute sécurité, et les épreuves du Brevet ont pu se dérouler normalement.



Agents du Département dégageant les routes suite à l'orage du 20 juin 2022.

« J'ai instantanément pris conscience de l'ampleur de la catastrophe qui s'est abattue sur Vanxains le 20 juin dernier. Dès le lendemain, et durant près d'un mois, une immense solidarité s'est mise en place. La mobilisation spontanée des bénévoles, des sapeurs pompiers, des différentes collectivités et autres représentants de l'Etat a été un réel soutien pour le Vanxinois. Les innombrables dons de toute nature témoignent d'une générosité insoupçonnée. Je retiens qu'un événement catastrophique peut susciter des réactions humaines admirables. »

Joëlle SAINTMARTIN,
Maire de Vanxains



Intervention du SDIS 24 lors des incendies de l'été 2022.

L'ENGAGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS FACE À L'ORAGE DE GRÊLE DU RIBÉRACOIS ET AUX INCENDIES DE FORÊTS : L'INDISPENSABLE SOLIDARITÉ ENTRE SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Dans la nuit du 20 juin dernier, des grêlons d'une taille exceptionnelle détruisaient en quelques heures bâtiments, bois et cultures sur une bande de 30 kilomètres sur 4 allant de La Roche-Chalais à Ribérac.

Plus de 4500 appels étaient reçus par les sapeurs-pompiers. Devant l'ampleur du phénomène, 3 postes de commandement étaient installés à La Roche-Chalais, Saint-Aulaye et Ribérac.

En renfort de leurs collègues, professionnels et volontaires, 90 sauveteurs venant de la Creuse, de l'Eure-et-Loir, de la Seine-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1 de Nogent-le-Rotrou ont réalisé en 15 jours plus de 2200 interventions.

Outre le traitement d'une dizaine de feux de forêts dans le département, le SDIS 24 a participé entre le 12 et le 22 juillet à la lutte contre les feux de forêts de La Teste et de Landiras (Gironde).

Ce sont ainsi 20 engins et 298 pompiers de Dordogne, professionnels et volontaires, qui ont prêté main-forte à leurs collègues de Gironde, au milieu de soldats du feu venus de toute la France, fidèles en cela à leur devise « Courage et Dévouement ».



**Nicolas
PLATON,**
Maire de Ribérac

« Si les actes de solidarité se sont spontanément et rapidement manifestés notamment avec le Conseil départemental, il reste à mettre en œuvre la lourde tâche de reconstruction. Il n'est pas concevable aujourd'hui qu'une famille vive sous une bâche. Pour les biens publics et donc les services à la population, le partenariat avec l'ensemble des collectivités s'impose pour que nous retrouvions nos équipements. »



Toiture du Lycée Professionnel de Ribérac, détruite par la grêle.